



7. Au cours des 20 dernières années, plusieurs pays du Commonwealth ont fait des progrès remarquables au niveau de leur développement économique et social. On admet de plus en plus que les principes du libre marché et de l'ouverture face au commerce et aux investissements internationaux peuvent favoriser le progrès économique et améliorer les niveaux de vie. Bon nombre de pays du Commonwealth sont pauvres et sont confrontés à des problèmes aigus, dont une croissance démographique excessive, une pauvreté accablante, un énorme fardeau de la dette et la dégradation de l'environnement. Plus de la moitié des États membres sont tout particulièrement vulnérables en raison de leur très faible population.

8. Seul un développement rationnel et durable peut offrir à ces millions de personnes l'espoir d'une amélioration de leur situation. Il faudra, à cette fin, que les pays développés fournissent aux pays en développement d'importantes ressources provenant à la fois des secteurs publics et privés. De plus, les régimes intérieurs et internationaux devront contribuer à la réalisation de ces objectifs. Le développement facilite le règlement d'une vaste gamme de problèmes, comme par exemple la dégradation de l'environnement, les problèmes de migration et des réfugiés, la lutte contre les maladies transmissibles et la production et le trafic de stupéfiants, qui ont une incidence sur l'ensemble de la communauté mondiale.

9. Ayant réaffirmé les principes envers lesquels le Commonwealth s'est engagé et après avoir examiné les problèmes et les défis auxquels le monde, et par le fait même le Commonwealth, doit faire face, nous engageons le Commonwealth et nos pays à travailler avec une vigueur renouvelée et à faire porter leurs efforts plus particulièrement dans les secteurs suivants :

- la protection et la promotion des valeurs politiques fondamentales du Commonwealth :
 - la démocratie, les processus et les institutions démocratiques, en fonction de la situation prévalant dans chacun des pays, la règle de droit et l'indépendance du système judiciaire ainsi qu'un gouvernement juste et honnête;
 - les droits fondamentaux de la personne, y compris des possibilités et des droits égaux pour tous les citoyens sans égard à la race, à la couleur, à la croyance ou aux convictions politiques;
- l'égalité des femmes, pour qu'elles puissent exercer pleinement les mêmes droits que les hommes;
- l'accès universel à l'éducation pour les populations de nos pays;
- la poursuite de mesures menant à l'élimination de l'apartheid et à l'établissement d'une Afrique du Sud libre, démocratique, non raciale et prospère;
- l'encouragement du développement durable et l'allègement de la pauvreté dans les pays du Commonwealth, grâce :
 - à un contexte économique international stable favorable à la croissance économique;
 - à une saine gestion économique qui tient compte du rôle primordial de l'économie de marché;
 - à des politiques et des programmes démographiques efficaces;
 - à une saine gestion des changements technologiques;
 - à un commerce multilatéral aussi libre que possible, dans des conditions qui soient justes et équitables pour tous et qui tiennent compte des besoins spéciaux des pays en développement;
 - à un apport suffisant de ressources des pays développés aux pays en développement et à des mesures destinées à alléger le fardeau de la dette des pays en développement les plus pauvres;